

Jacques SIMON

IUFM – Service de Formation COntinue

110, rue du faubourg Saint Jean

45000 ORLEANS

02 38 65 37 55

jacques.simon@orleans-tours.iufm.fr

FORMATION DES MONITEURS SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL

Objectif de formation :

Dans le cadre de l'enseignement technologique et professionnel en formation initiale, le moniteur sauveteur-secouriste du travail doit être capable de former, recycler et évaluer des élèves en sauvetage-secourisme du travail.

Objectifs pédagogiques :

- 1 – Justifier, assurer et évaluer l'apprentissage du Sauvetage-Secourisme du Travail ;
- 2 – Concevoir et mettre en œuvre une pédagogie adaptée.

Déroulement de la formation :

- Présentation de la formation des moniteurs SST ;
- Reprise et appropriation des gestes techniques de Sauvetage-Secourisme du Travail ;
- Identification de la nature et de l'importance des risques professionnels dans un secteur d'activité donné ;
- Appropriation du référentiel technique ;
- Préparation d'une session de formation SST ;
- Appropriation d'une stratégie pédagogique spécifique au Sauvetage-Secourisme du Travail ;
- Conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à l'enseignement des quatre actions du SST ;
- Conduite du contrôle de comportement SST ;
- Contrôle de l'aptitude pédagogique des moniteurs.

Modalités d'organisation et de fonctionnement :

- posséder de préférence l'attestation de formation au SST à jour de recyclage ou l'attestation de formation aux premiers secours ;

Jacques SIMON

*IUFM – SE*ervice de *F*ormation *CO*ntinue

110, rue du faubourg Saint Jean

45000 ORLEANS

02 38 65 37 55

jacques.simon@orleans-tours.iufm.fr

- formation d'une durée de 48 heures (soit 8 journées de 6 heures – soit en hébergement sur 5 jours) ;
- groupe de 15 personnes au maximum, avec la participation de 2 instructeurs ;
- prévoir une tenue permettant de réaliser les exercices d'entraînement pratiques ;
- se présenter aux exercices de contrôle d'aptitude pédagogique.

Informations :

- s'engager, après le monitorat, à former des élèves dans l'établissement ;
- les documents pédagogiques (référentiels, cassette vidéo, documents techniques) sont fournis gracieusement par l'INRS et la CRAM, à chaque stagiaire ;
- Le matériel de formation (mannequins, produits de maquillage, produits d'hygiène,...) restent à la charge de l'établissement.